

---

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CODES 93 EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023

---

Les membres adhérents de l'association CODES93, Comité Départemental d'Education pour la Santé en Seine-Saint-Denis, régie par la loi du 1er juillet 1901, se sont réunis en distanciel via Zoom le 18 septembre 2023 à 17h30.

**Présents :**

Cyril CROZET, Anne-Valérie CONSTANT, Assata DOUMBIA, Jean-Luc DUMAS, Blanche JULLIEN, Sophie VILLATES

**Invité :**

Laurent BAUER (directeur),

**Excusée :**

Johann CAILHOL

L'Assemblée Générale du CODES 93 est ouverte par son président Cyril Crozet à 17h30.

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Validation du compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Vote du budget prévisionnel 2023
- Approbation du bilan d'activités 2022
- Mise au vote de nouvelles candidatures au Conseil d'Administration
- Questions diverses

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du compte rendu de la dernière Assemblée Générale, l'approuve.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du budget prévisionnel 2023, approuve le budget prévisionnel 2023 du CODES 93.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport d'activités 2022, approuve le rapport d'activités 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### **SIXIEME RESOLUTION :**

Après appel à candidature par le Président du CODES 93, Mme Assata DOUMBIA et Mme Sophie VILLATES se présentent comme candidates à une fonction d'administratrice du CODES 93. L'assemblée accepte les deux candidatures.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Le Conseil d'Administration du CODES 93 se compose donc des membres suivants :**

Cyril CROZET, Anne-Valérie CONSTANT, Assata DOUMBIA, Jean-Luc DUMAS, Blanche JULLIEN, Sophie VILLATES, Johann CAILHOL

Le Président Cyril CROZET propose de faire un appel à candidature pour renforcer le Bureau du CODES 93. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée Générale, qui fait donc l'objet d'une septième résolution.

**SEPTIEME RESOLUTION :**


Après appel à candidature, l'Assemblée Générale procède à l'élection du bureau suivant à l'unanimité :

PRENOM, NOM	FONCTION	PROFESSION
<b>Cyril CROZET</b>	Président du CODES 93	Maître de Conférences – Université SPN
<b>Anne Valérie CONSTANT</b>	Trésorière	Coordinatrice CPTS Nanterre
<b>Jean-Luc DUMAS</b>	Secrétaire Générale	Professeur des Universités- Praticien Hospitalier – Université SPN
<b>Johann CAILHOL</b>	Vice-Président	Maître de Conférences – Praticien Hospitalier– Université SPN
<b>Blanche JULLIEN</b>	Vice-Présidente	Coordinatrice ASV Paris

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du CODES 93 lève l'Assemblée Générale du CODES 93 à 19h30.

Fait à Bobigny, le 19 septembre 2023

**M. Cyril CROZET**

  
Président du CODES 93

**Mme Anne-Valérie CONSTANT**



Trésorière du CODES 93

